



# MCSSIAP 3 « DUT »

## MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF DE SERVICE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

### PUBLIC VISÉ

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile » conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent arrêté.

### PRÉ REQUIS

Titulaires du DUT « Hygiène et sécurité environnement : option protection des populations – sécurité civile »  
Qualification de secourisme en cours de validité

### DURÉE

24 heures

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum



### VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : [contact.handicap@vivalians.fr](mailto:contact.handicap@vivalians.fr)

Autres sources d'informations   

### OBJECTIF

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme SSIAP3 par équivalence.

#### Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Apprentissage sous forme de mise en situation
- Films
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

#### Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- RIA Extincteurs CO<sup>2</sup> et Eau Pulvérisée
- Bac à feu écologique et/ou simulateurs de fumées
- Plateau technique.

#### Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP 3

### MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Diplôme.



# MCSSIAP 3 « DUT »

MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF DE SERVICE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

## PROGRAMME

### SEQUENCE 1 : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES – 4H

- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

### SEQUENCE 2 : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SÉCURITÉ – 12H

- Organiser le service
- Notions de droit civil et pénal.

### SEQUENCE 3 : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ – 8H

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance.